

RCS : MACON Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00201 Numéro SIREN : 849 619 572 Nom ou dénomination : AA2

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000578

AA2
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 660 euros
Siège social : 3-5 rue de Crewe
71000 MACON
849 619 572 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mil-vingt-deux,
Le premier février,
A quinze heures,

Monsieur Amir KHIARI,
demeurant 31 rue de Normandie, 71000 MACON,

Associé unique et Président de la société **AA2**,

En présence de **Madame Hanane DOUDOU**, Directrice générale de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Fin du mandat de la Directrice Générale démissionnaire, sans remplacement de celle-ci,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Madame Hanane DOUDOU en date de ce jour, décide de :

- la décharger de son obligation de notifier sa décision par lettre recommandée deux mois avant la date d'effet de ladite décision au Président, prévue à l'article 14 des statuts de la Société,
- prend acte de la fin de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour,
- décide qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Amir KHIARI
Associé unique et Président



KA